

DEPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	22
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	03/11/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etait excusé : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle Caroline DAVERAT a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n°8**

**OBJET : Création de la commission extra-municipale
«Groupe de travail ACCESSIBILITE SECURITE»**

Rapporteur : Céline ROLLIN, conseillère déléguée

Il est proposé à notre assemblée de créer une commission extra-municipale « Groupe de travail ACCESSIBILITE SECURITE » composée de 16 membres dont 6 élus municipaux et 10 représentants des associations, habitants ou organismes reconnus sur la commune désigner :

- comme élus du conseil municipal participant au groupe de travail, au nombre de six :
 - Céline ROLLIN, conseillère déléguée Rapporteur du groupe
 - Viviane DEHEZ-BATISTA, conseillère municipale deuxième Rapporteur du groupe
 - Stéphane BRUEY, conseiller municipal
 - Catherine ULMANN, conseillère municipale
 - Caroline DAVERAT, conseillère municipale
 - Isabelle ROCA, conseillère municipale
- comme représentants des associations, habitants ou organismes reconnus sur la commune, au nombre de dix :
 - deux habitants de TARTAS
 - un représentant des autos-écoles
 - un représentant de l'association PST
 - un représentant de l'association FOYER des JEUNES
 - un représentant des associations de handicapés
 - deux représentants des parents d'élèves ou associations des parents d'élèves
 - un représentant de l'association moto club
 - un représentant du C. C. A. S. hors conseillers municipaux.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

Autorise la constitution du groupe de travail dont liste des membres ci-dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES